

# BAC

Bulletin officiel n°1 du 3 janvier 2019

## PRODUCTION

Si c'est une division isolée avec un nb d'élèves supérieur à 15, les HC se calculent en faisant :  $\text{nb d'élèves} \times 13.5/20$

Si c'est une division mixte avec un nb d'élèves supérieur à 15, les HC se calculent en faisant :  $\text{nb d'élèves} \times 6.75/20$

Si le nb d'élèves est inférieur à 15, quel que soit le cas, il n'y a pas d'HC

## SERVICES

Si c'est une division isolée avec un nb d'élèves supérieur à 18, les HC se calculent en faisant :  $\text{nb d'élèves} \times 13.5/24$

Si c'est une division mixte avec un nb d'élèves supérieur à 18, les HC se calculent en faisant :  $\text{nb d'élèves} \times 6.75/24$

Si le nb d'élèves est inférieur à 18, quel que soit le cas, il n'y a pas d'HC

	Division isolée			Division mixte		
	seconde	première	terminale	seconde	première	terminale
Enseignement Pro	11	9,5	10	22	19	20
Co-Intervention Enseignement Pro	2	1,5	1	4	3	2
PSE	1	1	1	2	2	2
Eco Gestion ou Eco-Droit	1	1	1	2	2	2
Français Histoire-Géo EMC	3,5	3	3	3,5	3	3
Co-Intervention Français	1	1	0,5	2	2	1
Langue Vivante	2	2	2	2	2	2
Maths	1,5	2	1,5	1,5	2	1,5
Sciences ou LV2	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Co-Intervention Maths Sciences	1	0,5	0,5	2	1	1
Arts Appliqués	1	1	1	1	1	1
EPS	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Consolidation, AP, Orientation	3	3	3,5	3	3	3,5
Chef d'Oeuvre		2	2		4	4
Total	32	31,5	31	49	48	47

# CAP

Décret du 20 décembre 2018

Ne concerne pas, à partir de 16 élèves, les CAP Hôtellerie, restauration, alimentation, automobile, conduite qui ont des dédoublements différents.

		Division isolée						Division mixte					
		nb élèves ≤15		nb élèves 16-18		nb élèves >18		nb élèves ≤15		nb élèves 16-18		nb élèves >18	
		première	terminale	première	terminale	première	terminale	première	terminale	première	terminale	première	terminale
Enseignement Pro	Classe Entière	11,5	12	2	2	2	2						
	Groupes			19	20	19	20	23	24	23	24	23	24
Co-Intervention Enseignement Pro		3	3	3	3	3	3	6	6	6	6	6	6
PSE	Classe Entière	1,5	1	1,5	1								
	Groupes					3	2	3	2	3	2	3	2
Français Histoire- Géo EMC	Classe Entière	2	2	2	2	0,5	0,5	2	2	2	2	0,5	0,5
	Groupes					3	3					3	3
Co-Intervention Français		1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	3	3	3	3	3	3
Langue Vivante	Classe Entière	1,5	1,5	0,5	0,5	0,5	0,5	1,5	1,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	Groupes			2	2	2	2			2	2	2	2
Maths-Sciences	Classe Entière	1,5	1,5	1,5	1,5	0,5	0,5	1,5	1,5	1,5	1,5	0,5	0,5
	Groupes					2	2					2	2
Co-Intervention Maths-Sciences		1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	3	3	3	3	3	3
Arts appliqués	Classe Entière	1	1	1	1	0,5	0,5	1	1	1	1	0,5	0,5
	Groupes					1	1					1	1
EPS		2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Consolidation, AP, Orientation	Classe Entière	3,5	3,5	3,5	3,5	1,5	1,5	3,5	3,5	3,5	3,5	1,5	1,5
	Groupes					4	4					4	4
Chef-d'Oeuvre		6	6	6	6	6	6	12	12	12	12	12	12
Total		37	37	47,5	48	54	54	62	62	63	63	68	68

# 3 PM

Décret du 18 avril 2019

Aux horaires suivant, s'ajoutent :

- 10 heures de vie de classe,
- la participation de chaque enseignement à l'accompagnement à l'orientation à hauteur de 36 heures annuelles

	Élève	Prof
Français	4	4
<i>Consolidation Français</i>	1	2
Mathématiques	3,5	3,5
<i>Consolidation Mathématiques</i>	1	2
Histoire Géographie EMC	3	3
LV1 + LV2	5,5	5,5
Enseignements artistiques	1	1
Sciences et Technologie	3	3
EPS	3	3
Découverte professionnelle	5	5
Total	30	32